

SECRETARIAT D'ÉTAT
À LA CULTURE

ARRÊTÉ

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~
Le Secrétaire d'État à la Culture,

- VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 Août 1941, 25 Février 1943 et 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;
- VU l'arrêté du 21 Mars 1929 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des restes partiellement emmurés de l'ancien cloître de l'abbaye de CHELLES (Seine-et-Marne) ;
- VU l'arrêté du 20 Février 1974 portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, des anciennes églises Sainte-Croix et Saint-Georges situées 23 et 23 bis rue Eterlet à CHELLES (Seine-et-Marne) ;
- VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 22 Décembre 1969 ;
- VU l'adhésion au classement donnée le 26 Mars 1974 par la Société pour l'Équipement de la Seine-et-Marne, propriétaire ;
- VU la délibération du 26 Avril 1974 du Conseil Municipal de la commune de CHELLES (Seine-et-Marne), propriétaire, portant adhésion au classement ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont classés parmi les Monuments Historiques les vestiges suivants de l'ancienne Abbaye Royale, situés Cour du Couvent, 1, 3, 5, 9 et 11 rue Louis Eterlet et 2 bis et 4 rue Adolphe Besson à CHELLES (Seine-et-Marne) :

- les restes du cloître, y compris son aire ;
- le sol de l'ancienne église abbatiale ;

figurant au cadastre section AV sous les numéros 278 (contenance 3 a 31 ca), 283 (contenance 1 a 90 ca), 284 (contenance 3 a 42 ca), 285 (contenance 10 a 95 ca), 286 (contenance 3 a 17 ca), 287 (contenance 15 a 12 ca), 288 (contenance 9 a 32 ca), 307 (contenance 1 a 28 ca) et 311 (contenance 90 a 23 ca) et appartenant :

- pour les parcelles N°s 287, 288, 307 et 311 à la commune de CHELLES (Seine-et-Marne), qui en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er Janvier 1956 ;

- pour les parcelles N°s 278 et 283 à 286 inclus, à la Société pour l'Équipement de la Seine-et-Marne, Société Anonyme d'Économie Mixte, constituée le 23 Novembre 1958, ayant son siège social à la Préfecture de MELUN (Seine-et-Marne) et pour représentant responsable M. BRUN Pierre, Président Directeur Général.

Cette Société en est propriétaire par acte passé le 15 Mai 1973 devant Maître Jean-Marie LEVE, notaire à CHELLES (Seine-et-Marne), et publié au bureau des hypothèques de MEAUX (Seine-et-Marne) le 27 Juin 1973, volume 4 098, N° 3.

Article 2 - Le présent arrêté, qui annule et remplace l'arrêté d'inscription susvisé du 21 Mars 1929, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles classés.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 OCT 1974

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint



R. BOCQUET